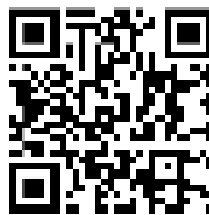
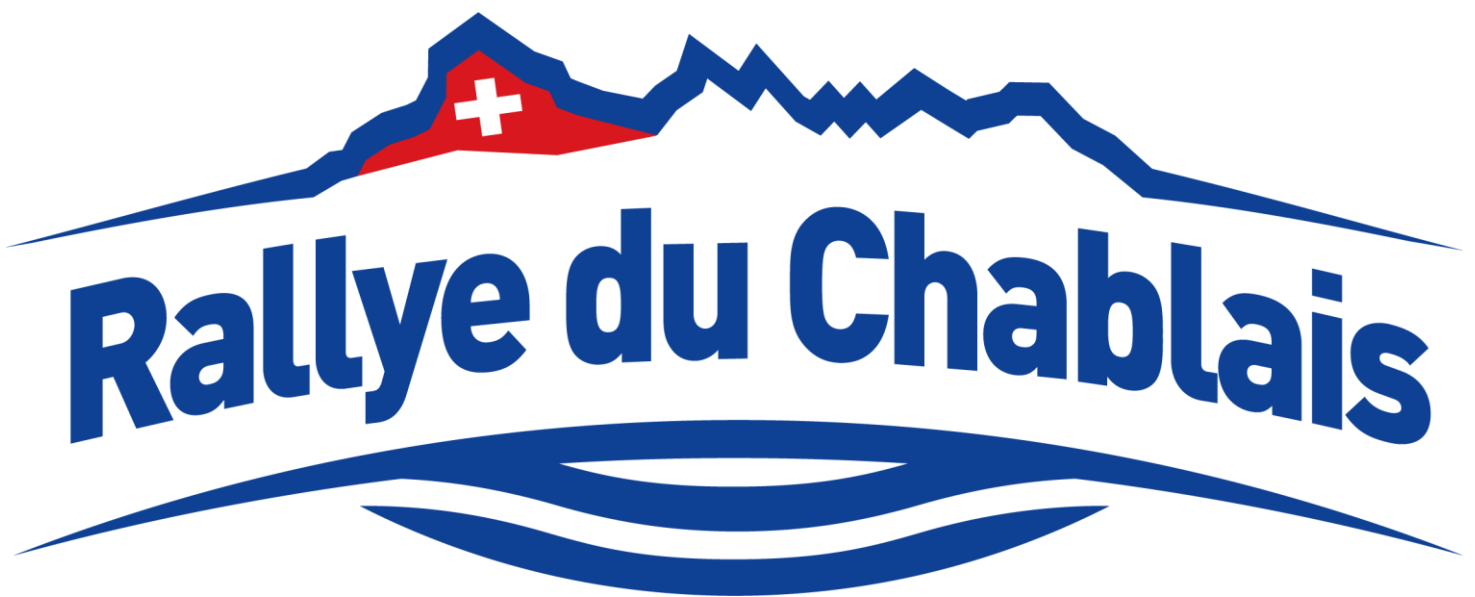




# GUIDE DU RALLYE 2026

Epreuves de Vitesse « VHC » et « Moderne »







## Guide du Rallye du Chablais 2026

### Epreuves de vitesse « Historiques » et « Modernes »

Ce document n'a pas de valeur réglementaire – à titre informatif uniquement

<b>1. PRESENTATION / BIENVENUE</b>	<b>7</b>
1.1. BIENVENUE	7
1.2. HISTORIQUE DU RALLYE DU CHABLAIS	8
1.3. DESCRIPTION	8
1.4. GEOGRAPHIE	8
1.5. ORGANISATION	8
1.6. PALMARES DU RALLYE DU CHABLAIS	9
1.7. INFORMATIONS SUR LE RALLYE DU CHABLAIS 2026	11
<b>2. COORDONNEES DES PERSONNES A CONTACTER</b>	<b>11</b>
2.1. COORDONNEES PERMANENTES DE L'ORGANISATION	11
2.2. PRINCIPAUX CONTACTS	11
2.3. COORDONNEES DU PC DU RALLYE	12
2.4. COORDONNEES DU CENTRE DES MEDIAS	12
2.5. PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	12
<b>3. PROGRAMME DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE ET DELAIS A RESPECTER</b>	<b>13</b>
3.1. PROGRAMME AVANT LA SEMAINE DU RALLYE	13
3.2. PROGRAMME PENDANT LA SEMAINE DU RALLYE	13
<b>4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS</b>	<b>15</b>
4.1. TITRES FIA POUR LESQUELS LE RALLYE COMPTE	15
4.1.1. VOITURES ADMISES	15
4.1.2. VOITURES ADMISES EN ERT	16
4.1.3. VOITURES NATIONALES	17
4.2. DROITS D'ENGAGEMENT	18
4.3. LES DROITS D'ENGAGEMENT POUR LES EQUIPES ET LES PILOTES INSCRITS COMPRENNENT :	19
4.4. DETAILS DE PAIEMENT	19
4.5. COLLECTE DU MATERIEL ET DES DOCUMENTS	20





<b>5.</b>	<b>PARC D'ASSISTANCE ET SERVICES</b>	<b>20</b>
5.1.	SITUATION DU PARC D'ASSISTANCE	20
5.2.	COORDINATEUR POUR LES PARCS D'ASSISTANCE	20
5.3.	ACCES, SECURITE ET PROPRETE AUX PARCS D'ASSISTANCE	20
5.4.	COORDONNEES DU PARC D'ASSISTANCE	21
5.5.	ZONE D'ASSISTANCE DES MANUFACTURIERS PNEUMATIQUES	22
5.6.	RESULTATS EN DIRECT	22
5.7.	SITUATION DU PARC FERME POUR LA NUIT	22
<b>6.</b>	<b>POSTE RADIOS EMETTEUR-RECEPTEUR</b>	<b>22</b>
<b>7.</b>	<b>CARBURANT / PNEUMATIQUES</b>	<b>22</b>
7.1.	CARBURANT	22
7.2.	RAVITAILLEMENT EN CARBURANT	23
7.2.1.	RALLYE VHC	23
7.2.2.	RALLYE ERT	23
7.2.3.	EQUIPEMENT DE SECURITE DU PERSONNEL PROCEDANT AU RAVITAILLEMENT EN CARBURANT	23
7.3.	PNEUMATIQUES	23
<b>8.</b>	<b>IMPORTATION TEMPORAIRE DES VEHICULES, MATERIELS ET AUTRES - FORMALITES DIVERSES</b>	<b>24</b>
8.1.	IMPORTATION TEMPORAIRE DES VEHICULES ET MATERIEL	24
8.2.	AUTORISATION DE CIRCULER POUR LES VEHICULES LOURDS	24
8.3.	PEAGE AUTOROUTES	25
<b>9.</b>	<b>HELICOPTERES</b>	<b>25</b>
<b>10.</b>	<b>MODALITES DE L'ACCUEIL</b>	<b>25</b>
<b>11.</b>	<b>HOTELS / RESERVATION DE CHAMBRES</b>	<b>25</b>
11.1.	LISTE DES HOTELS	25
11.2.	CONDITIONS D'HERBERGEMENT POUR LES EQUIPAGES ETRANGERS	25
<b>12.</b>	<b>RECONNAISSANCES</b>	<b>25</b>
12.1.	PROCEDURE D'INSCRIPTION	25
12.2.	DISTRIBUTION DU MATERIEL DE RECONNAISSANCES ET DERNIERES INSTRUCTIONS	26
12.3.	REGLEMENTATION SPECIFIQUE	26





<b>12.3.1.</b>	<b>NOMBRE DE PASSAGES</b>	<b>26</b>
<b>12.3.2.</b>	<b>SANCTIONS</b>	<b>26</b>
<b>13.</b>	<b>VERIFICATIONS TECHNIQUES / PLOMBAGE ET MARQUAGE</b>	<b>27</b>
<b>13.1.</b>	<b>VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES</b>	<b>27</b>
<b>13.2.</b>	<b>VERIFICATIONS TECHNIQUES, MARQUAGES ET PLOMBAGES</b>	<b>27</b>
<b>13.3.</b>	<b>SYSTÈME DE SUIVI DES VOITURES</b>	<b>27</b>
<b>13.4.</b>	<b>VERIFICATIONS TECHNIQUES FINALES</b>	<b>28</b>
<b>14.</b>	<b>MISE AU POINT (SHAKEDOWN)</b>	<b>28</b>
<b>15.</b>	<b>PROCEDURE DE DEPART</b>	<b>28</b>
<b>15.1.</b>	<b>DEPART OFFICIEL</b>	<b>28</b>
<b>15.2.</b>	<b>HEURE OFFICIELLE DURANT LE RALLYE</b>	<b>28</b>
<b>16.</b>	<b>PROCEDURE D'ARRIVEE</b>	<b>28</b>
<b>16.1.</b>	<b>ARRIVEE</b>	<b>28</b>
<b>16.2.</b>	<b>PODIUM D'ARRIVEE</b>	<b>28</b>
<b>16.3.</b>	<b>PARC FERME D'ARRIVEE</b>	<b>28</b>
<b>16.4.</b>	<b>REMISE DES PRIX</b>	<b>29</b>
<b>17.</b>	<b>ACTIVITES RP</b>	<b>29</b>
<b>18.</b>	<b>MEDIAS</b>	<b>29</b>
<b>18.1.</b>	<b>COORDONNEES DU CENTRE DES MEDIAS</b>	<b>29</b>
<b>18.2.</b>	<b>SERVICES</b>	<b>29</b>
<b>18.3.</b>	<b>CONFERENCES DE PRESSE</b>	<b>30</b>
<b>18.4.</b>	<b>COUVERTURE MEDIA</b>	<b>30</b>
<b>19.</b>	<b>LAISSEZ-PASSER ET PLAQUES</b>	<b>30</b>
<b>20.</b>	<b>SERVICES MEDICAUX ET DE SECURITE</b>	<b>32</b>
<b>20.1.</b>	<b>CONTACTS EN CAS D'URGENCE DURANT L'EPREUVE</b>	<b>32</b>
<b>20.2.</b>	<b>HOPITAUX</b>	<b>32</b>
<b>20.3.</b>	<b>PHARMACIE</b>	<b>32</b>
<b>20.4.</b>	<b>DENTISTE</b>	<b>32</b>





<b>20.5. POLICE</b>	<b>32</b>
<b>21. LISTE DES INFORMATIONS ET SERVICES UTILES</b>	<b>33</b>
21.1. CLIMAT	33
21.2. FUSEAUX HORAIRE	33
21.3. MONNAIE / TAUX DE CHANGE	33
21.4. FORMALITES	33
21.5. CODE DE LA ROUTE	33
21.6. CONCESSIONAIRES AUTOMOBILES TELEPHONE	34
21.7. AUTO-ELECTRICITE	35
21.8. COMPAGNIES AERIENNES	35
21.9. AEROPORTS	35
21.10. LOCATION DE VOITURE	35
21.11. TAXI	36
21.12. PHOTOCOPIES	36
21.13. GARDIENNAGE	36
21.14. AUTRES SERVICES	36
<b>0. ANNEXE 1 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>38</b>
<b>1. SECURITE / DRAPEAUX ROUGES</b>	<b>38</b>
<b>2. SIGNES SOS / OK – SECURITE DES CONCURRENTS</b>	<b>39</b>
<b>3. INSTALLATION ET RESTITUTION DU SYSTEME DE SUIVI :</b>	<b>40</b>
<b>4. FONCTIONS</b>	<b>41</b>
4.1. DRAPEAU ROUGE	41
4.2. ARRET DE LA VOITURE	41
<b>5. RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>42</b>





## 1. PRESENTATION / BIENVENUE

### 1.1. BIENVENUE

Le Rallye du Chablais va vivre sa 22<sup>ème</sup> édition et fera partie du Trophée Européen des Rallyes FIA (FIA ERT) et du TER Tour European Rally, ainsi que du Championnat Européen des Rallyes Historiques FIA (Voitures période K 1993-2000).

L'épreuve comptera également pour le Championnat Suisse des Rallyes, le Championnat Suisse Junior des Rallyes, la Coupe Suisse des Rallyes Historiques (rallye VHC NPEA), le trophée Michelin, et la Coupe Suisse des Rallyes Historiques de Régularité Sportive. Le Rallye du Chablais désire maintenir la base qui a fait son succès : convivialité, soin dans l'accueil des équipages, mise à disposition d'infrastructures confortables et valorisation de chaque participant.

Hormis le soin du détail apporté dans son organisation, cet événement est une magnifique vitrine pour sa région. Il offre un parcours varié, sur asphalte, entre lac et montagnes, des paysages de cartes postales et un accueil chaleureux dans les principales stations et cités du Chablais vaudois et valaisan.

Le QG, basé à Aigle (à 45 km de Lausanne), sert de plaque tournante au tracé passant par les célèbres destinations de plaine et de montagne : Villars, Les Diablerets, Leysin, Les Mosses, Collombey, Champéry, Val d'Illiez, Monthey, Evionnaz... Toute la région est sillonnée par des épreuves spéciales sélectives et variées.

Le 22<sup>ème</sup> rallye du Chablais débutera le jeudi 28 mai, par les vérifications et les contrôles techniques. Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape aura lieu également le jeudi 28 avec 1 ES et se poursuivra le vendredi 29 avec 8 ES au programme. Samedi 30 mai aura lieu la 3<sup>ème</sup> étape, composée de 6 ES, suivie de l'arrivée finale, durant l'après-midi, à Aigle.

Excellent rallye à toutes et à tous !

Eric Jordan  
Président du C.O.





## 1.2. HISTORIQUE DU RALLYE DU CHABLAIS

Depuis 1982, la région accueille un rallye automobile. Auparavant appelé « Rallye des Alpes Vaudoises », le rallye du Chablais existe, dans sa configuration actuelle, depuis 2004. Les meilleurs équipages helvétiques y ont inscrit leur nom au palmarès.

De plus, depuis 2006, nous avons la chance d'avoir un parrain de renom, le meilleur rallyman de tous les temps : Sébastien Loeb ! Le multiple champion du monde a déjà participé à plusieurs éditions du rallye, dont l'année dernière où il l'a remporté. Sa participation est une chance exceptionnelle et une incroyable reconnaissance pour toute l'équipe organisatrice !

Lors de plusieurs éditions, Ari Vatanen nous a également fait honneur de sa présence en tant qu'ouvreur du rallye VHC ou, comme l'année dernière où il a accompagné nos spectateurs VIP.

## 1.3. DESCRIPTION

Le Rallye du Chablais s'étend traditionnellement du jeudi au samedi soir. Les contrôles administratifs et techniques ont lieu le jeudi. Cette année, la course débutera le jeudi soir déjà, par 1 Epreuve spéciale et se poursuivra ensuite vendredi et samedi pour les 2 étapes traditionnelles. Le samedi soir est consacré à la remise des prix puis à la partie récréative.

Le parcours totalise un peu plus de 500 kilomètres dont 173 kilomètres d'épreuves de vitesse. Il comporte 15 épreuves spéciales. Les reconnaissances du parcours sont cependant limitées, car il s'agit en fait de 7 épreuves différentes parcourues deux fois, ainsi que l'ES du jeudi. Leur longueur varie de 4 à 20 kilomètres. La particularité du rallye réside dans les difficultés physiques du terrain pour les hommes comme pour les mécaniques, les épreuves se déroulant entre 400 et 1800 mètres d'altitude.

## 1.4. GEOGRAPHIE

Le centre névralgique du rallye se trouve à Aigle (quartier général, départ, parc d'assistance), à quelques kilomètres du lac Léman, au carrefour des grandes transversales alpines vers la France (Chamonix par le Col de la Forclaz) et vers l'Italie (Aoste par le Col ou le Tunnel du Grand-Saint-Bernard ou Domodossola par le Col du Simplon), ainsi que vers la Suisse par les axes autoroutiers de Lausanne ou Berne.

## 1.5. ORGANISATION

Le Rallye du Chablais est mis sur pied par un comité exécutif bénévole de 9 membres et par un comité élargi de 65 personnes, constitué par les responsables des différents dicastères.

Pendant le déroulement du rallye, le directeur de course peut compter sur un staff de 300 personnes, dont 250 bénévoles, qui vont du commissaire au médecin-urgentiste, en passant par les chronométreurs, les pompiers, les dépanneurs et tout le personnel technique.

Le rallye bénéficie du soutien des radios locales et nationales ainsi que des télévisions suisses. Le nombre d'accréditations presse est d'environ 80 représentants.

La couverture médiatique et publicitaire comprend l'impression d'un programme officiel de 130 pages A4 quadrichromie (5'000 exemplaires), une campagne d'affichage suprarégionale avec des emplacements préférentiels et des annonces télévisées et radiodiffusées. Le rallye produit sa propre émission TV de 13 minutes, diffusée à toutes les chaînes intéressées.

Les Autorités militaires et politiques cantonales, communales et touristiques apportent un grand soutien au rallye du Chablais.



## 1.6. PALMARES DU RALLYE DU CHABLAIS

### 2025

**ERT** 1<sup>er</sup> Sébastien Loeb / Laurène Godey / Alpine A110 Rally GT+  
2<sup>ème</sup> Mike Coppens / Christophe Roux / Skoda Fabia Rally 2  
3<sup>ème</sup> Albert von Thurn und Taxis / Jara Hain / Skoda Fabia Rally 2

**VHC** 1<sup>er</sup> Clovis Brosy / Gaëtan Aubry / BMW M3 E30  
2<sup>ème</sup> Michel Ducreux / Ramona Formica / BMW M3 E30  
3<sup>ème</sup> Jean-Marc Bussolini / Patricia Bussolini / Porsche 911 Carrera RS 3.0

**VHRS** 1<sup>er</sup> Dominique Udriot / Marylaure Udriot / Toyota Celica GT4 Carlos Sainz  
2<sup>ème</sup> Stéphane Viglino / Anne Dupraz / Citroen Saxo 1.6 16V  
3<sup>ème</sup> René Winz / Didier Barthe / MG B GT

**VMRS** 1<sup>er</sup> Michel Randin / François Allenbach / Toyota Yaris  
2<sup>ème</sup> Jean-Marc Reymond / Yves Meylan / Alpine 110 Pure GT  
3<sup>ème</sup> Romain Puipe / Béatrice Mauroux / Toyota Yaris



## 2024

<b>ERT</b>	1 <sup>er</sup> Mike Coppens / Christophe Roux / Skoda Fabia Rally 2 2 <sup>ème</sup> Michäel Burri / Gaëtan Aubry / Hyundai i20 Rally 2 3 <sup>ème</sup> Jonathan Michellod / Stéphane Fellay / Skoda Fabia Rally 2
<b>VHC</b>	1 <sup>er</sup> Joël Rappaz / Cyrielle Delorme / BMW M3 E30 2 <sup>ème</sup> Pascal Bachmann / Xavier Machet / BMW M3 E30 3 <sup>ème</sup> Eddy Bérard / Florence Bérard / Ford Escort RS 1600 MKI
<b>VHRS</b>	1 <sup>er</sup> Laurent Pernet / Florence Pernet / BMW 225 ix 2 <sup>ème</sup> Dominique Udriot / Marylaure Udriot / Toyota Celica GT4 3 <sup>ème</sup> Stéphane Viglino / Anne Dupraz / Citroen Saxo 1.6 16 V
<b>VMRS</b>	1 <sup>er</sup> Michel Randin / François Allenbach / Toyota Yaris 2 <sup>ème</sup> Jean-Marc Reymond / Yves Meylan / Alpine 110 Pure GT

## 2023

<b>ERT</b>	1 <sup>er</sup> Jonathan Hirschi / Sarah Lathion / VW Polo R5 2 <sup>ème</sup> Jonathan Michellod / Stéphane Fellay / Skoda Fabia R5 3 <sup>ème</sup> Sacha Althaus / Lisiane Zbinden / Skoda Fabia R5
<b>VHC</b>	1 <sup>er</sup> Pascal Perroud / Quentin Marchand / BMW M3 2 <sup>ème</sup> Florian Gonon / Michel Hornies / Ford Escort 3 <sup>ème</sup> Lucky / Fabrizia Pons / Lancia Delta Integrale
<b>VHRS</b>	1 <sup>er</sup> Rudolf Hofmann/Axel Weinand / Alfa Romeo Giulia Spider 2 <sup>ème</sup> Laurent Pernet / Florence Pernet / BMW 225 ix 3 <sup>ème</sup> René Winz / Johan Rieben / MG B GT
<b>VMRS</b>	1 <sup>er</sup> Michel Randin / François Allenbach / Toyota Yaris

## 2022

<b>ERT</b>	1 <sup>er</sup> Jonathan Michellod / Stéphane Fellay / Skoda Fabia R5 2 <sup>ème</sup> Jonathan Hirschi / Michaël Volluz / VW Polo R5 3 <sup>ème</sup> Sébastien Carron / Lucien Revaz / Skoda Fabia R5
<b>VHC</b>	1 <sup>er</sup> Florian Gonon / Michel Hornies / Ford Escort 2 <sup>ème</sup> Eddy Bérard / Florence Bérard / BMW M3 3 <sup>ème</sup> Marc Valiccioni / Rafaelli / BMW M3
<b>VHRS</b>	1 <sup>er</sup> Pierre Mercier / Jean Rick / Porsche 964 2 <sup>ème</sup> Laurent Pernet / Florence Pernet / BMW 225 ix 3 <sup>ème</sup> Dominique Udriot / Marylaure Udriot / BMW 320i
<b>VMRS</b>	1 <sup>er</sup> Michel Randin / François Allenbach / Toyota Yaris

## 2021

<b>ERT</b>	1 <sup>er</sup> Sébastien Carron / Lucien Revaz / Skoda Fabia R5 2 <sup>ème</sup> Mike Coppens / Jérôme Degout / Skoda Fabia R5 3 <sup>ème</sup> Ivan Balinari / Pietro D'Agostino / Skoda Fabia R5
<b>VHC</b>	1 <sup>er</sup> Stéphane Poudrel / Maxime Tacussel / Triumph TR7 2 <sup>ème</sup> Patrice Perche / Julien Saunier / Porsche 911 SC 3 <sup>ème</sup> Pierre Vivier-Muglioni / Pierre-Jean Finidori / BMW M3
<b>VHRC</b>	1 <sup>er</sup> Jean-Luc George / Denis Giraudet / Ford Escort RS 2000 2 <sup>ème</sup> René Winz / Johann Rieben / MG B GT 3 <sup>ème</sup> Pierre Dupont / Jean Rick / Citroën ZX



## 1.7. INFORMATIONS SUR LE RALLYE DU CHABLAIS 2026

Manche de l'European Rally Trophy FIA, du TER Tour European Rally, de l'European Historic Rally Championship FIA (Voitures période K 1993-2000) et du TER Historic, le rallye se déroulera du 28 au 30 mai 2026 et comptera également pour le Championnat de Suisse des Rallyes, la Coupe Suisse des Rallyes, le Championnat Suisse des Rallyes Junior, le Trophée Michelin, la Coupe Suisse des Rallyes Historiques (rallye VHC NPEA) et la Coupe Suisse des Rallyes Historiques de Régularité Sportive.

Depuis sa création, son parcours a su évoluer tout en conservant ses caractéristiques traditionnelles. Comme de coutume, la 22ème édition proposera un itinéraire depuis Aigle, où seront donnés le départ et l'arrivée des étapes. Les concurrents en découdront pendant 2 ½ journées bien remplies dans une région, le Chablais, où les routes semblent avoir été tracées tout exprès pour faciliter la sélection d'épreuves spéciales. Celles-ci seront au nombre de 15 pour une distance totale de 173 km.

L'action démarrera le jeudi soir avec 1 épreuve, se poursuivra le vendredi avec 4 épreuves à parcourir 2 fois, puis le samedi, avec 3 spéciales également répétées à 2 reprises, avec un regroupement à Monthey et à Aigle, suivis de l'assistance. Les équipages ayant terminé le rallye monteront sur le podium érigé à l'arsenal militaire d'Aigle.

La remise des prix officielle suivra dès 21h00.

## 2. COORDONNEES DES PERSONNES A CONTACTER

### 2.1. COORDONNEES PERMANENTES DE L'ORGANISATION

Rallye du Chablais  
Case postale 197  
1890 St-Maurice (Suisse)  
Tél. +41 79 628 65 76  
[info@rdch.ch](mailto:info@rdch.ch)

### 2.2. PRINCIPAUX CONTACTS

Eric Jordan	Président d'Organisation	<a href="mailto:info@rdch.ch">info@rdch.ch</a>	Tél. +41 79 628 65 76
Manu Guex	Vice-Président	<a href="mailto:manu.guex@rdch.ch">manu.guex@rdch.ch</a>	Tél. +41 79 509 38 69
Sébastien Lovis	Directeur de course	<a href="mailto:dc@rdch.ch">dc@rdch.ch</a>	Tél. +41 78 601 79 64
Kilian Hauenstein	Responsable des parcs	<a href="mailto:parcs@rdch.ch">parcs@rdch.ch</a>	Tél. + 41 79 890 98 50





### 2.3. COORDONNEES DU PC DU RALLYE

Arsenal d'Aigle (Bât. 3, rez sup. étage)

Rue du Molage 41

1860 Aigle

Tél. +41 24 485 41 55

[dc@rdch.ch](mailto:dc@rdch.ch)

Du Jeudi 28 mai à 9h00 au samedi 30 mai à 20h00

### 2.4. COORDONNEES DU CENTRE DES MEDIAS

Arsenal d'Aigle (Bât. 5)

Rue du Molage 41

1860 Aigle

Tél. +41 79 719 23 93 : Responsable Lise Gaudin

[presse@rdch.ch](mailto:presse@rdch.ch)

Du Jeudi 28 mai à 9h00 au samedi 30 mai à 20h00.

### 2.5. PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL

En ligne, via l'application **Sportity**

**Rallye du Chablais 2026 VHC**

Mot de passe :

**RDCH26VHC**

**Rallye du Chablais 2026 ERT**

**RDCH26ERT**

**Rallye du Chablais 2026 EHRC**

**RDCH26EHRC**

**Rallye du Chablais 2026 VHRS VMRS ENRS**

**RDCH26REGUL**

Les classements, les communications, les divers formulaires et les autres informations seront disponibles sur le site du rallye [www.rallyeduchablais.ch](http://www.rallyeduchablais.ch).

Des messages seront envoyés aux équipages pour les informations importantes durant le rallye.

Les deux membres de l'équipage ont l'obligation de communiquer une adresse de courriel, ainsi qu'un numéro de téléphone mobile sur la demande d'engagement.



### 3. PROGRAMME DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE ET DELAIS A RESPECTER

#### 3.1. PROGRAMME AVANT LA SEMAINE DU RALLYE

<b>Vendredi 13 février 2026</b>		
10:00	Publication du Rallye Guide	Internet <a href="http://www.rdch.ch">www.rdch.ch</a> / TAV SPORTITY
<b>Lundi 20 avril 2026</b>		
10:00	Publication du Règlement Particulier	Internet <a href="http://www.rdch.ch">www.rdch.ch</a> / TAV SPORTITY
10:00	Ouverture des engagements	Internet <a href="http://www.rdch.ch">www.rdch.ch</a>
<b>Mercredi 13 mai 2026</b>		
Minuit	Clôture des engagements	
<b>Vendredi 22 mai 2026</b>		
11:00	Conférence de presse avant rallye	La Badouxthèque Route de Lausanne 28 – 1853 Yverne
10:00	Publication de la liste des engagés	Internet <a href="http://www.rdch.ch">www.rdch.ch</a> / TAV SPORTITY
18 :00 – 20 :00	Remise de l'itinéraire, du Roadbook, du matériel et des documents	La Badouxthèque Route de Lausanne 28 – 1853 Yverne
<b>Samedi 23 mai 2026</b>		
08:00 – 10:00	Remise de l'itinéraire, du Roadbook, du matériel et des documents	La Badouxthèque Route de Lausanne 28 – 1853 Yverne
08:00 - 18 :00	Début des reconnaissances du Week-end	Selon règlement ad'hoc
<b>Dimanche 24 mai 2026</b>		
08 :00 - 18:00	Fin des reconnaissances du Week-end	Selon règlement ad'hoc

#### 3.2. PROGRAMME PENDANT LA SEMAINE DU RALLYE

<b>Mardi 26 mai 2026</b>		
08:00 – 18:00	Reconnaisances du mardi sauf Tour d'Aï	Selon règlement ad'hoc
<b>Mercredi 27 mai 2026</b>		
08:00 – 16:00	Reconnaisances du mercredi	Selon règlement ad'hoc
12:00 - 20:00	Ouverture du parc d'assistance	QG
<b>Jeudi 28 mai 2026</b>		
09:00 - 12:00 14:00 - 17:00	Accréditation presse	Arsenal – Bâtiment 5 Rue du Molage 41 - 1860 Aigle
09:00 - 12:00 14:00 - 22:00	Ouverture du Centre de Presse	Arsenal – Bâtiment 5 Rue du Molage 41 - 1860 Aigle
08:00 – 16:00	Vérifications administratives	Arsenal – Bâtiment 5 Rue du Molage 41 - 1860 Aigle

08:30 – 16:30	Vérifications techniques plombage et marquages des pièces et installation du système de sécurité GPS	Ferme des Meleys Ch des Meleys 2 - 1860 Aigle
14:00	1 <sup>ère</sup> séance du Collège des Commissaires Sportifs	Arsenal – Bâtiment 3 Rue du Molage 41 - 1860 Aigle
15:30	Briefing équipages virtuel	TAV Sportity
16:45	Publication de la liste des équipages autorisés au départ du rallye	TAV Sportity
17:00	Publication de l'ordre de départ avec heure pour l'Etape 1	TAV Sportity
18:00*	Départ officiel du rallye – Etape 1	CHO Sortie parc assistance
22:00*	Fin de l'Etape 1 (arrivée estimée 1 <sup>ère</sup> voit.)	Parc fermé des Glariers – 1860 Aigle
<b>Vendredi 29 mai 2026</b>		
08 :00*	Départ – Etape 2	CHO Sortie parc assistance
18:00*	Fin de l'Etape 2 (arrivée estimée 1 <sup>ère</sup> voit.)	Parc fermé des Glariers – 1860 Aigle
21:45	Publication du classement provisoire officieux et de l'ordre de départ avec heure pour l'Etape 3	TAV Sportity
<b>Samedi 30 mai 2026</b>		
06:30	Contrôle technique des voitures repartant après abandon	Parc fermé des Glariers – 1860 Aigle
07:30*	Départ Etape 3	Parc fermé des Glariers – 1860 Aigle
17:02*	Cérémonie du Podium	QG
Immédiatement après passage sur le podium	Vérifications techniques finales (veuillez suivre les informations des commissaires)	Garage TOYOTA Gachnang, Chemin des Lieugex 4 – 1860 Aigle
19:30	Publication du classement provisoire	TAV Sportity
Normalement 30' après publication du Classement provisoire	Publication du classement final	TAV Sportity
21:00	Remise des prix	QG

**\* Toutes les heures marquées d'un astérisque correspondent à l'heure du 1<sup>er</sup> concurrent VHC.**  
**Le 1<sup>er</sup> concurrent ERT partira environ 20 à 30 minutes après en fonction du nombre d'inscrits.**

**Horaires de fermetures des ES :** Les épreuves sont fermées à toute circulation 90 minutes avant l'heure de départ du 1<sup>er</sup> concurrent VHC.

## 4. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS

### 4.1. TITRES FIA POUR LESQUELS LE RALLYE COMPTE

- Trophée Européen des Rallyes de la FIA (ERT) pour Pilotes et Copilotes
- Trophée Européen des Rallyes Historiques de la FIA (EHRC) pour Pilotes et Copilotes (Pre-2000)
- Trophée Européen des Rallyes de la FIA Junior pour Pilotes
- Tour European Rally (TER) VHC et Moderne

#### **Autres titres pour lesquels le Rallye compte :**

- Championnat Suisse des Rallyes et Coupe Suisse des Rallyes
- Championnat Suisse des Rallyes Junior
- Coupe Suisse des Rallyes Historiques
- Coupe Suisse des Rallyes Historiques de Régularité Sportive
- Trophée Michelin
- Championnats et Trophées de Marques, de clubs et d'associations

**Nombre maximum d'engagés acceptés : 130 (40 VHC et 90 ERT)**

#### 4.1.1. VOITURES ADMISES

##### **EHRC (Championnat d'Europe des rallye historiques de la FIA)**

Période Pre-2000 : 1993 – 2000 avec les périodes K, KC, KRC conformes aux prescriptions de l'Annexe « K » de la FIA.

##### **VHC (rallye national NPEA)**

Sont admis à participer tous les véhicules des catégories T, CT, GT, GTS et des périodes suivantes : E, F, G1, G2, H1, H2, I, J1, J2, K, KC, KRC, conformes aux prescriptions de l'Annexe « K » de la FIA et aux dispositions de la CSN de l'ASS.

La subdivision de la Période J, prévue à l'Article 3.2 Annexe K, n'est pas applicable pour les véhicules de la CSRH VHC.

Les véhicules de Période E doivent se conformer aux équipements de sécurité exigés pour la Période F (voir art. 5 Annexe K). Tous les véhicules doivent être équipés d'une structure anti-tonneau conformément à l'article 5.13 de l'Annexe « K ».

Les voitures des Périodes J1 et J2 sont acceptables comme suit :

- Voitures du Groupe B – plus de 1600 cm<sup>3</sup> et/ou suralimentées.
- Voitures du Groupe B – jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup> inclus.
- Voitures du Groupe A & Voitures du Groupe N.

##### **VHC classic**

Sont également admis dans le rallye national les véhicules du groupe VHC "classic" selon la réglementation technique de la FFSA, sous réserve que toute la sécurité (siège, harnais, cage de sécurité, etc.) corresponde à l'annexe « K » FIA, Article 5 "Equipement de sécurité" en vigueur et au règlement standard des rallyes de l'ASS.

Définition : Voiture de Tourisme de série et Grand Tourisme de série, ayant fait l'objet d'une homologation FIA en Gr 1, ou 2, ou 3, ou 4 entre 1977 et 1981

#### VHC avec PTN (passeport technique national et non FIA)

Sont également admis dans le rallye national les véhicules historiques (1977 et 1981) disposant d'un passeport technique national (PTN).

Sous réserve que toute la sécurité (siège, harnais, cage de sécurité, etc.) corresponde à l'annexe K FIA, Article 5 "Equipement de sécurité" en vigueur et au règlement standard des rallyes de l'ASS.

Ces voitures feront l'objet d'un classement particulier groupe VHC classic et les équipages suisses ne pourront pas marquer de points à la Coupe suisse des rallyes historiques.

#### 4.1.2. VOITURES ADMISES EN ERT

CLASSES	GROUPES	
RC2	Groupe <b>Rally2</b>	Voitures du Groupe Rally2 conformes à l'Art. 261 de l'Annexe J 2026.
	Groupe <b>Rally2 Kit (VR4K)</b>	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Art. 260E de l'Annexe J 2026
	Groupe <b>NR4</b> de plus de 2000cm <sup>3</sup>	Voitures du Groupe N conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019
	<b>S2000-Rallye</b> : atmosphérique 2.0	Voitures Super 2000 conformes à l'Article 254A de l'Annexe J 2013
RGT	Voitures RGT	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2019 Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2026
RC3	<b>Rally3</b> (atmo entre 1390 cm <sup>3</sup> et 2000 cm <sup>3</sup> et turbo entre 927 cm <sup>3</sup> et 1620 cm <sup>3</sup> )	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01.01.2021 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2026
RC4	<b>Rally4</b> (atmo entre 1390 cm <sup>3</sup> et 2000cm <sup>3</sup> et turbo entre 927cm <sup>3</sup> et 1333 cm <sup>3</sup> )	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01.01.2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2026 Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31.12.2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018

	<b>R3</b> (atmo entre 1600 cm <sup>3</sup> et 2000 cm <sup>3</sup> et turbo entre 927 cm <sup>3</sup> et 1333 cm <sup>3</sup> )	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31.12.2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2019
	<b>R3</b> (turbo jusqu'à 1620 cm <sup>3</sup> / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31.12.2019 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019
<b>RC5</b>	<b>Rally5</b> (jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup> et turbo jusqu'à 1333 cm <sup>3</sup> )	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01.01.2019 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2026
	<b>Rally5-Kit</b> (atmo ou turbo jusqu'à 1600cm <sup>3</sup> )	Voitures du Groupe Rally5-kit homologuées à partir du 01.01.2024 et conformes à l'Art. 260B de l'Annexe J 2026
	<b>Rally5</b> (atmo jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup> et turbo jusqu'à 1067 cm <sup>3</sup> )	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31.12.2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018
<b>RC6</b>	<b>Rally6</b> (turbo jusqu'à 1620 cm <sup>3</sup> / atmo jusqu'à 2000 cm <sup>3</sup> )	Voitures du Groupe Rally6 homologuées à partir du 01.01.2026 (réglementation en cours d'élaboration)

#### Dispositions supplémentaires :

Seules les voitures susmentionnées sont admises pour marquer des points au FIA European Rally Trophy.

#### 4.1.3. VOITURES NATIONALES

Les voitures homologuées au niveau national peuvent participer aux rallyes du Trophée d'Europe des Rallyes quand elles relèvent d'un groupe national ou d'une classe nationale du pays organisateur et que l'ASN autorise cette participation, sans marquer de point pour le Trophée.

Les voitures du Groupe A WRC ainsi que des groupes nationaux A, N, R4, ISR, ISN, ISA et GT+ seront également admises conformément aux dispositions de l'art. 4, chap. VIII-A d'Auto-Sport Suisse.

Les voitures des groupes FFSA F2000, FA, FN, et "GT de série +" disposant d'un passeport technique établi par le RACB (BEL) seront également admises et devront correspondre à la réglementation technique de la FFSA/RACB et aux mesures de sécurité prescrites par Auto-Sport Suisse au niveau des harnais, systèmes d'extinction, extincteurs, sièges et structures anti-tonneau.

Les voitures des classes nationales suivantes seront admises par l'organisateur :

Swiss Classes	Groupes	
CH-RC1	CHW	WRC
	CHA8	Groupe A8 ASN RC1 avec passeport technique d'une ASN
CH-RC2	CHS20	S2000 1,6 T
	CHS20	S2000 atmosphérique jusqu'à 2000 cm3
	CHR4	Groupe R4 – voiture du groupe N avec VR4
CH-RC3	CHS16	Super 1600
	CHK	Kit-Car jusqu'à 1600 cm3
CH-RC4	CHA	Groupe A
	CHISA	Groupe ISA
CH-RC5	CHN	Groupe N
	CHISN	Groupe ISN
CH-RC6	CHISR	Groupe IS-Rallye
CH-RC7	CHF20	Groupe FFSA F2000
CH-RC8	CHGTS	Groupe FFSA GT de série <b>ou</b> groupe RACB GT de série
CH-RC9	CHGT+	Groupe FFSA GT plus <b>ou</b> groupe RACB GT plus
CH-RC10	CHFA	Groupe FA FFSA
CH-RC11	CHFN	Groupe FN FFSA
CH-RC13	CHAITA	Groupe A ACI
CH-RC14	CHNITA	Groupe N ACI

#### 4.2. DROITS D'ENGAGEMENT

Avant le mercredi 13 mai, 24h00 :

Avec publicité facultative de l'organisateur : CHF 1'390.-

Sans publicité facultative : CHF 2'680.-

La demande d'engagement sera acceptée uniquement si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

Le paiement doit être effectué en CHF uniquement, les EUR ne sont pas admis.

#### 4.3. LES DROITS D'ENGAGEMENT POUR LES EQUIPES ET LES PILOTES INSCRITS COMPRENNENT :

Parcs	
• Surface dans le parc d'assistance	48 m2 par voiture (6m x 8m)
Autocollants par voiture	
• « Assistance »	1
• « Service »	1
• Jeu complet d'autocollants du rallye	1
• Autocollants « recos »	2
Autres	
• Plaque de rallye	1
• Roadbook	1
• Programme	2
• Fiche OK / SOS (Format A3)	1

Package supplémentaire	
Surface par team	
• Par 10m <sup>2</sup> supplémentaire	CHF 100,00
Divers	
• Roadbook supplémentaire	CHF 100.00
• Eau & Electricité	Gratuit
• Guide du rallye	<a href="http://www.rallyeduchablais.ch/chablais-2026">www.rallyeduchablais.ch/chablais-2026</a>

#### 4.4. DETAILS DE PAIEMENT

Les droits d'inscription au concours doivent être payés **jusqu'au mercredi 13 mai à minuit** par virement bancaire sur le compte de l'organisateur, **en CHF uniquement**.

Une demande d'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant total des droits d'inscription. Ceux-ci doivent être intégralement crédités sur le compte bancaire de l'organisateur, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :



#### Post Finance Berne

Banque

**CH10 0900 0000 1760 4565 4**

IBAN

#### Rallye du Chablais

Titulaire du compte

**POFICHBEXXX**

BIC

#### 4.5. COLLECTE DU MATERIEL ET DES DOCUMENTS

##### La Badouxthèque – Route de Lausanne 28 – 1853 Yverne

Vendredi 22 mai de 18h00 à 20h00

Samedi 23 mai de 08h00 à 10h00

**Au moins l'un des deux membres de l'équipage doit obligatoirement se présenter lors de la remise du matériel ou il est également possible de le retirer au moyen d'une procuration signée par l'équipage.**

### 5. PARC D'ASSISTANCE ET SERVICES

#### 5.1. SITUATION DU PARC D'ASSISTANCE

##### Ouverture du parc : Mercredi 27 mai à 12h00

Arsenal d'Aigle, Rue du Molage 41, 1860 Aigle

#### 5.2. COORDINATEUR POUR LES PARCS D'ASSISTANCE

Kilian Hauenstein

[parcs@rdch.ch](mailto:parcs@rdch.ch)

Tél. +41 79 890 98 50

#### 5.3. ACCES, SECURITE et PROPETE AUX PARCS D'ASSISTANCE

Chaque concurrent est responsable du comportement de son assistance.

Chaque équipage disposera d'un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg dans sa zone d'assistance. Cet extincteur aura fait l'objet d'un contrôle de moins de trois ans.

Le défaut d'extincteur dans le parc d'assistance sera sanctionné d'une pénalité financière de CHF 200,00.

Le ravitaillement en carburant est strictement interdit dans les parcs d'assistance.



Une bâche étanche, résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3x5m minimum), devra être disposée sous chaque voiture. Le défaut de la bâche étanche, dans le parc d'assistance, sera sanctionné d'une pénalité financière de CHF 200,00.

Les concurrents doivent mettre leurs déchets dans les grandes bennes disposées à cet effet, au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

### Véhicules admis dans les parcs d'assistance

Pour l'admission dans les parcs d'assistance, seul le « Formulaire Assistance » dûment rempli, y compris le plan d'aménagement avec les dimensions de la structure sera pris en considération. Ce formulaire sera joint au bulletin d'engagement.

Il appartient aux concurrents de vérifier si la dimension de la place standard allouée est compatible avec la dimension de leur(s) véhicules) d'assistance.

Les véhicules d'assistance doivent être clairement identifiés par des autocollants "Assistance" fournis par l'organisateur et apposés à l'intérieur, dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Toute fraude ou falsification d'autocollants « Assistance » sera soumise à une pénalité financière de CHF 500.00.

Les véhicules « Service » doivent, sur demande des responsables de parcs, être stationnés dans les parkings extérieurs, selon instruction du personnel de circulation.

### Horaires d'entrée des véhicules d'assistance

Mercredi 27 mai 2026 de 12h00 à 20h00 : Aigle, Arsenal

Jeudi 28 mai 2026 de 06h00 à 17h00 : Aigle, Arsenal

Vendredi 29 mai 2026 de 06h00 à 08h45 : Aigle, Arsenal

Samedi 30 mai 2026 de 06h00 à 08h45 : Aigle, Arsenal

Toute entrée en dehors des heures indiquées fera l'objet d'une pénalité financière de CHF 500.00.

Le plan final avec l'emplacement de chaque équipe sera fixé le lundi 25 mai 2026.

Les parcs d'assistance sont non gardés.

L'accès aux parcs d'assistance est libre pour les spectateurs (à pied).

## 5.4. COORDONNEES DU PARC D'ASSISTANCE

- CH Entrée parc d'assistance de Aigle, Arsenal :





## 5.5. ZONE D'ASSISTANCE DES MANUFACTURIERS PNEUMATIQUES

Aigle, Arsenal

Rue du Molage 41

Aigle

## 5.6. RESULTATS EN DIRECT

Les résultats de chaque épreuve peuvent être obtenus sur les sites internet : [www.rdch.ch](http://www.rdch.ch) et [www.patricksoft.fr](http://www.patricksoft.fr)

## 5.7. SITUATION DU PARC FERME POUR LA NUIT

Jeudi 28 mai et vendredi 29 mai 2026

Aigle, Place des Glariers



## 6. POSTE RADIOS EMETTEUR-RECEPTEUR

Tous les systèmes de communication radios sont sujets à obtention d'une licence.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec M. Daniel Wunderli: Tél. +41 58 460 58 31

BAKOM, Zukunftstrasse 44, 2503 Bienne,

Courriel : [daniel.wunderli@bakom.admin.ch](mailto:daniel.wunderli@bakom.admin.ch)

Tél. +41 58 460 55 11 / Fax +41 58 460 58 40

## 7. CARBURANT / PNEUMATIQUES

### 7.1. CARBURANT

L'importation de carburant en Suisse n'est pas autorisée sans le paiement de taxes à la frontière.

Vous pouvez commander votre carburant spécifique compétition ELF / ETS :

**RACINGFUEL GMBH**, Butzenstrasse 60, 8038 Zürich,

Tél. +41 43 536 14 43, M. Ferruccio Finkbohner


Courriel : [sales@racingfuel.biz](mailto:sales@racingfuel.biz)

Le carburant sera livré au parc d'assistance à Aigle le jeudi 28 mai : heure à définir




## 7.2. RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

### 7.2.1. RALLYE VHC

Le ravitaillement en carburant est autorisé dans l'aire de refueling, située à la sortie du parc d'assistance d'Aigle et dans les stations-service mentionnées dans le roadbook. 

Les zones de ravitaillement sont soumises à la réglementation FIA (rappel : assistance interdite).

### 7.2.2. RALLYE ERT

Le ravitaillement en carburant est autorisé dans l'aire de refueling située à la sortie du parc d'assistance d'Aigle et dans les stations-service mentionnées dans le roadbook. 

Les zones de ravitaillement sont soumises à la réglementation FIA (rappel : assistance interdite).

### 7.2.3. EQUIPEMENT DE SECURITE DU PERSONNEL PROCEDANT AU RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

Ils porteront au minimum : un pantalon long, un haut à manches longues, des chaussures fermées, des gants, une cagoule ignifugée et le brassard "TEAM" fourni par l'organisateur.

## 7.3. PNEUMATIQUES

### Coordonnées des fournisseurs



Contact pour infos et commandes : [g.hotz@garages-hotz.ch](mailto:g.hotz@garages-hotz.ch)



Contact pour infos et commandes : [direction@bzconsult.ch](mailto:direction@bzconsult.ch)



Contact pour infos et commandes : [mrftyresswiss@gmail.com](mailto:mrftyresswiss@gmail.com)



## 8. IMPORTATION TEMPORAIRE DES VEHICULES, MATERIELS ET AUTRES - FORMALITES DIVERSES

### 8.1. IMPORTATION TEMPORAIRE DES VEHICULES ET MATERIEL

La Suisse ne faisant pas partie de la Communauté Européenne, vous devez présenter l'un des documents suivants aux bureaux de douane de la frontière lors de vos passages avec le véhicule et le matériel :

- Carnet ATA (à acquérir auprès de votre Chambre de Commerce et d'Industrie pour les demandeurs français).
  - Demande de dédouanement temporaire (DDAT) pouvant être effectuée à la frontière via un transitaire.
- Le carnet ATA est conseillé car sensiblement moins contraignant que la DDAT.

Lien vers le site des douanes suisses : <https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/infos-pour-entreprises/declarer-des-marchandises/importation-en-suisse/importation-temporaire/carnet-ata.html>

### 8.2. AUTORISATION DE CIRCULER POUR LES VEHICULES LOURDS

La circulation de nuit (de 22h à 5h) et la circulation le dimanche (de 0h à 24h) sont interdites en Suisse pour :

- Les véhicules avec PTA > 3,5 T
- Les ensembles articulés avec PTA total > 5 T
- Les véhicules tractant une remorque d'un PTA > 3,5 T

(PTA = Poids Total Autorisé)

Les concurrents du rallye du Chablais peuvent demander une dérogation :

[www.astra.admin.ch/astra/autorisations-speciales](http://www.astra.admin.ch/astra/autorisations-speciales)

Afin de faciliter vos démarches, nous vous proposons d'envoyer un courriel à [scn-autorisation@admin.vs.ch](mailto:scn-autorisation@admin.vs.ch) accompagné d'une copie de la (des) carte(s) grise(s) du (des) véhicule(s) concerné(s).

Nous vous remercions d'adresser également une copie de ces documents à [info@rdch.ch](mailto:info@rdch.ch) en y précisant le nom de l'équipage.

Rédaction du document :

- Le mot « course » signifie « trajet ».
- Une seule demande suffit pour l'aller et le retour (préciser vos besoins dans la rubrique « date du transport »).
- Renseignements supplémentaires : [www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch)





### 8.3. PEAGE AUTOROUTES

La vignette est obligatoire pour tout véhicule sur une autoroute (deux vignettes si véhicule + remorque).

Celle-ci est valable jusqu'au 31.01 de l'année suivante et est **vendue au prix de CHF 40,00**.

Elle est disponible à la douane, dans les stations-service et dans tous les bureaux de poste ou sous forme électronique par le site officiel : [www.e-vignette.ch](http://www.e-vignette.ch).

## 9. HELICOPTERES

Tous les hélicoptères survolant le rallye doivent obligatoirement être enregistrés auprès de l'organisation du rallye.

Les pilotes doivent remplir et signer le formulaire d'inscription : prix de l'enregistrement : CHF 1'500,-- + TVA

Pour l'enregistrement et des informations complémentaires, prière de contacter l'organisation :

Eric Jordan

[info@rdch.ch](mailto:info@rdch.ch)

Tél. +41 79 628 65 76

## 10. MODALITES DE L'ACCUEIL

Contact : [info@rdch.ch](mailto:info@rdch.ch)

## 11. HOTELS / RESERVATION DE CHAMBRES

### 11.1. LISTE DES HOTELS

Les établissements indiqués sur [www.rallyeduchablais.ch/equipages](http://www.rallyeduchablais.ch/equipages) proposent des tarifs préférentiels pour les participants au rallye.

### 11.2. CONDITIONS D'HERBERGEMENT POUR LES EQUIPAGES ETRANGERS

Informations auprès de [info@rdch.ch](mailto:info@rdch.ch)

## 12. RECONNAISSANCES

### 12.1. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Les concurrents ont l'obligation de remplir le formulaire « Véhicules de reconnaissance » lors de l'inscription en ligne, via le site internet <https://www.rallyeduchablais.ch/equipages>.





## 12.2. DISTRIBUTION DU MATERIEL DE RECONNAISSANCES ET DERNIERES INSTRUCTIONS

La Badouexthèque – Route de Lausanne 28 – 1853 Yverne

Vendredi 22 mai 2026 de 18h00 à 20h00

Samedi 23 mai 2026 de 8h00 à 10h00



Au moins l'un des deux membres de l'équipage doit obligatoirement se présenter lors de la remise du matériel de reconnaissance, afin de signer le formulaire et de recevoir les dernières instructions.

## 12.3. REGLEMENTATION SPECIFIQUE

A partir de la publication du règlement particulier de l'épreuve, tout déplacement (sauf à pied) sur le parcours d'une épreuve spéciale du rallye est interdit à toute personne ayant un quelconque lien avec un équipage engagé, sauf autorisation expresse du Directeur de course.

Les équipages doivent obligatoirement accéder aux épreuves spéciales par le départ et les quitter par le point stop et ce uniquement dans le sens de l'épreuve spéciale. Les concurrents doivent respecter le code de la route, notamment les limitations de vitesse prescrites et le bruit.

Des contrôles de vitesse seront effectués par la police à l'aide de radars durant les reconnaissances.

Tout non-respect sera porté à l'attention des Commissaires Sportifs.

### 12.3.1. NOMBRE DE PASSAGES

Le nombre de passages est limité à trois pour chaque pilote, sur chaque épreuve spéciale ou, le cas échéant, secteur (les spéciales disputées deux fois sont considérées comme une seule spéciale).

Tout non-respect sera porté à l'attention des Commissaires Sportifs.

### 12.3.2. SANCTIONS

Toute infraction ou non-respect de l'horaire des reconnaissances, dûment constaté et rapporté au Directeur de Course par la Police ou quelconque Officiel sera rapporté aux Commissaires Sportifs par le Directeur de Course.



## 13. VERIFICATIONS TECHNIQUES / PLOMBAGE ET MARQUAGE

### 13.1. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les heures de convocations aux vérifications seront diffusées après la clôture des engagements.

Lieu : Arsenal Militaire - Bâtiment 5    Rue du Molage 41    1860 Aigle

Jeudi 28 mai 2026    de 08h00 à 16h00

### 13.2. VERIFICATIONS TECHNIQUES, MARQUAGES ET PLOMBAGES

Les heures de convocations aux vérifications seront diffusées après la clôture des engagements.

Lieu : Ferme des Meleys    Chemin des Meleys 2    1860 Aigle

Jeudi 28 mai 2026    de 08h30 à 16h30



Le marquage et le plombage des éléments mécaniques seront effectués lors des vérifications techniques.

Un trou avec fil à plomber doit être installé, avant les vérifications, sur le bloc moteur afin d'en permettre le plombage par les commissaires techniques.

Les extincteurs doivent être conformes à l'annexe J 253. 7.2 et 7.3.

Le contrôle des casques et de l'équipement des pilotes sera effectué dans le cadre du contrôle technique.

L'équipement doit être conforme à l'annexe L, chapitre 3 du Code Sportif International de la FIA.

### 13.3. SYSTÈME DE SUIVI DES VOITURES

#### Distribution

Lors des vérifications techniques, jeudi 28 mai 2026.

#### Retour

Samedi 30 mai 2026, lors de l'arrivée finale.



#### 13.4. VERIFICATIONS TECHNIQUES FINALES

Lieu : Garage Toyota Gachnang, Chemin des Lieugex 4, 1860 Aigle samedi 30 mai 2026 dès 17h30

### 14. MISE AU POINT (SHAKEDOWN)

Il n'y aura pas de shakedown en 2026.

### 15. PROCEDURE DE DEPART

#### 15.1. DEPART OFFICIEL

Départ du rallye, jeudi 28 mai 2026 : l'équipage devra se présenter au CH0 dix minutes avant son heure idéale de pointage, afin de récupérer son carnet de contrôle pour effectuer l'étape 1.

#### 15.2. HEURE OFFICIELLE DURANT LE RALLYE

Pendant toute la durée de l'épreuve, l'heure officielle est celle du système GPS. Seuls les chronomètres des postes de contrôle font foi pour l'inscription du temps sur le carnet de contrôle.

### 16. PROCEDURE D'ARRIVEE

#### 16.1. ARRIVEE

L'arrivée du rallye sera au **CH 15A**.

Les concurrents doivent suivre les ordres des commissaires et seront sous régime de parc fermé.

#### 16.2. PODIUM D'ARRIVEE

Le podium d'arrivée sera organisé en accord avec le protocole.

#### 16.3. PARC FERME D'ARRIVEE

Après le passage du podium, les voitures non retenues pour les vérifications finales se rendent au parc fermé, en utilisant l'itinéraire intégré dans le roadbook. Les pilotes ne sont pas autorisés à effectuer des dérapages dans le parc fermé d'arrivée.

Les voitures ne devront pas démarrer ou quitter le parc fermé d'arrivée avant l'ouverture du parc, ordonnée par le collège des commissaires sportifs.

L'organisation assurera le gardiennage des voitures en parc fermé d'arrivée jusqu'à l'ouverture dudit parc.





#### 16.4. REMISE DES PRIX

Samedi 30 mai en soirée, en fonction des catégories : Halle 12, Arsenal, 1860 Aigle

La cérémonie de remise des prix est obligatoire pour tous les équipages qui souhaitent recevoir leur prix.

Les prix et coupes qui ne seront pas retirés par le concurrent ou l'un des deux membres de l'équipage resteront acquis à l'organisation.

Les prix et coupes ne seront en aucun cas envoyés aux ayants-droits.

### 17. ACTIVITES RP

#### PACKAGE VIP

Prendre contact avec l'organisation : [info@rdch.ch](mailto:info@rdch.ch) Tél. +41 79 628 65 76

### 18. MEDIAS

#### 18.1. COORDONNEES DU CENTRE DES MEDIAS

Arsenal Militaire, Bâtiment 5, Rue du Molage 41, 1860 Aigle

Courriel : [presse@rdch.ch](mailto:presse@rdch.ch)

Jeudi 28 mai 2026 de 09h00 à 17h00 (Accréditations)  
Vendredi 29 mai 2026 de 08h00 à 22h00 : Arsenal, 1860 Aigle  
Samedi 30 mai 2026 de 08h00 à 20h00 : Arsenal, 1860 Aigle

Responsable des relations avec la presse : Lise Gaudin, [presse@rdch.ch](mailto:presse@rdch.ch), Tél. +41 79 719 23 93

#### 18.2. SERVICES

L'équipe « média » du rallye mettra à disposition des journalistes tous les services pour rendre leur travail plus facile.

En cas de questions particulières n'hésitez pas à la contacter.

#### Résultats

Les résultats et classements seront disponibles sur les PC équipés d'imprimantes.

Pendant le rallye les résultats seront également disponibles sur le site web : [www.patricksoft.fr](http://www.patricksoft.fr) et via l'application Sportity.

#### Accréditations médias

Compléter le formulaire d'accréditation sur le site [www.rdch.ch](http://www.rdch.ch), rubrique Médias et le renvoyer à [presse@rdch.ch](mailto:presse@rdch.ch)





### 18.3. CONFERENCES DE PRESSE

#### Conférence de presse avant le rallye

Vendredi 22 mai à 11h00

La Badouixthèque – Route de Lausanne 28 – 1853 Yverne

### 18.4. COUVERTURE MEDIA

Couverture média radio : **Radio Chablais (92.6 FM)**

Couverture médias écrits : **Le Nouvelliste, La Revue Automobile, Le Matin, 24 Heures**

Couverture TV : **Canal 9, MySports, Téléclub, La Télé, RTS**

## 19. LAISSEZ-PASSER ET PLAQUES

Badges (exemple 2025) :





Plaques et Stickers (exemples 2017, 2022 et 2023) :



## 20. SERVICES MEDICAUX ET DE SECURITE

### 20.1. CONTACTS EN CAS D'URGENCE DURANT L'EPREUVE

En cas d'urgence, appelez la direction de course au n° : **+41 848 5-4-3-2-1-0**

En cas d'accident avec blessés sur le parcours de liaison appelez le	<b>144</b>
<b>Police</b>	<b>117</b>
<b>Feu</b>	<b>118</b>
<b>Dépannages / Secours routiers</b>	<b>140</b>
<b>Urgences</b>	<b>144</b>
<b>Centre d'information toxicologique</b>	<b>145</b>

### 20.2. HOPITAUX

Hôpital Riviera – Chablais	Rennaz	+41 58 773 21 12
----------------------------	--------	------------------

### 20.3. PHARMACIE

Valais - Pharmacie de garde	+41 900 558 143
-----------------------------	-----------------

### 20.4. DENTISTE

Valais - Dentiste de garde	+41 900 558 143
----------------------------	-----------------

### 20.5. POLICE

<b>Cantonale (Valais)</b>	Av. du Simplon 32A	Monthey	+41 27 326 56 56
<b>Cantonale (Vaud)</b>	Les Granges Neuves	Rennaz	+41 21 557 88 21
<b>Municipale (Vaud)</b>	Place du Marché 1	Aigle	+41 24 468 17 17
<b>Municipale (Valais)</b>	Place de l'Hôtel de Ville 2	Monthey	+41 24 475 75 75

## 21. LISTE DES INFORMATIONS ET SERVICES UTILES

### 21.1. CLIMAT

Prévisions météo [www.meteosuisse.admin.ch](http://www.meteosuisse.admin.ch) et [www.meteonews.ch](http://www.meteonews.ch)

### 21.2. FUSEAUX HORAIRE

**GMT + 1**

### 21.3. MONNAIE / TAUX DE CHANGE

La monnaie est le franc suisse, cours selon taux de change du jour.

### 21.4. FORMALITES

Douanes : voir Art. 8.1 de ce Guide du Rallye.

### 21.5. CODE DE LA ROUTE

#### Vitesses autorisées :

50 km/h A l'intérieur des localités (sauf indication contraire, par exemple zones 30 km/h ou 20 km/h)

80 km/h Routes principales

120 km/h Autoroute

**Alcool/Drogue :** La limite est de 0,5 pour mille et tolérance zéro en matière de drogues.

**Ceinture de sécurité :** Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les passagers du véhicule.

**Péage pour les autoroutes :** voir Art.8.3 de ce Guide du Rallye.

**Obligation de rouler avec les phares durant la journée.**

#### Contrôles de vitesse :

Nous vous rendons attentifs aux nombreux contrôles de vitesse sur les routes et autoroutes suisses. Les différentes polices sont équipées de radars fixes et mobiles de la dernière génération. Un dépassement de plus de 15 km/h à l'intérieur d'une localité ou un dépassement de plus de 25 km/h sur l'autoroute sont des fautes graves passibles de dénonciation.

**Autorisation de rouler de nuit ou le dimanche pour les véhicules lourds :** voir Art. 8.2 de ce Guide du Rallye

21.6.	CONCESSIONAIRES AUTOMOBILES		Téléphone
<b>Hyundai</b> , Garage Guex Garage 1890	Rte de Romanel 40 Z.I. Les Marais 16	Bremblens St-Maurice	+41 21 823 03 03 +41 24 565 18 90
<b>Audi</b> , De Monthey SA	Rte de Collombey 55	Monthey	+41 24 471 73 13
<b>BMW</b> , DIMAB	Rte du Simplon 16	Vionnaz	+41 24 481 11 60
<b>Citroën</b> , garage Mistral Simplon Des Ilettes	Av. Grandes Maresches 102 Rte du Gd-St-Bernard 17 Rte de Larret 26	Martigny Bex Monthey	+41 27 721 70 00 +41 24 463 19 02 +41 24 471 84 11
<b>Fiat</b> , Alizé	Entre-Deux-Fossaux 5	Monthey	+41 24 473 74 64
<b>Honda</b> , du Golf	Rte Industrielle 14	Aigle	+41 24 468 44 20
<b>Mazda</b> , Interauto	Rte d'Ollon 1	Aigle	+41 24 468 04 54
<b>Mercedes-Benz</b> , Interauto	Rte d'Ollon 1	Aigle	+41 24 468 04 54
<b>Mitsubishi</b> , Gachnang	Ch. Des Lieugex 4	Aigle	+41 24 468 60 60
<b>Opel</b> , Garage des Sports	Av. du Simplon 34	Monthey	+41 24 471 87 87
<b>Peugeot</b> , Simplon	Rte du Gd-St-Bernard 17	Bex	+41 24 463 19 02
<b>Renault</b> , Kohli Auto Passion Gailloud	Rte de Tiolères 12 Z.I. C89 Rte d'Ollon 38	Bex Villeneuve Aigle	+41 24 463 11 34 +41 21 960 13 73 +41 24 468 13 13
<b>Seat</b> , Ecoeur	Rue des Dents-du-Midi 60	Collombey	+41 24 473 47 47
<b>Skoda</b> , AMAG	Rte du Simplon 17	Noville	+41 21 967 21 60
<b>Subaru</b> , Alpauto Ecoeur	Av. Centrale 108 Rue des Dents-du-Midi 60	Villars-sur-Ollon Collombey	+41 24 495 72 35 +41 24 473 47 47
<b>Suzuki</b> , Imhof Udressy	Rte d'Evian 31 Z.I. L'Epine 21	Aigle Collombey	+41 24 466 66 70 +41 24 472 15 77
<b>Toyota</b> , Gachnang Des Iles	Ch. Des Lieugex 4 Z.I. de l'Île d'Epines 17	Aigle St-Maurice	+41 24 468 60 60 +41 24 485 13 90
<b>Volvo</b> , BPM Cars	Rte des Ilettes 8	Monthey	+41 27 471 61 75
<b>VW</b> , Gachnang	Ch. Des Orions 1	Aigle	+41 24 468 60 80



#### 21.7. AUTO-ELECTRICITE

Missilliez SA	Avenue de la Plantaud 108	Monthey	+41 24 471 29 39
---------------	---------------------------	---------	------------------

#### 21.8. COMPAGNIES AERIENNES

Air France	<a href="http://www.airfrance.ch">www.airfrance.ch</a>		+41 22 827 87 87
Alitalia	<a href="http://www.alitalia.ch">www.alitalia.ch</a>		+41 848 486 486
British Airways	<a href="http://www.britishairways.com">www.britishairways.com</a>		+41 848 801 010
EasyJet	<a href="http://www.easyjet.com">www.easyjet.com</a>		+41 900 000 258
Iberia	<a href="http://www.iberia.ch">www.iberia.ch</a>		+41 848 000 015
Lufthansa	<a href="http://www.lufthansa.ch">www.lufthansa.ch</a>		+41 900 900 933
Swiss	<a href="http://www.swiss.com">www.swiss.com</a>		+41 848 700 700
TAP	<a href="http://www.flytap.com">www.flytap.com</a>		+41 448 009 652

#### COMPAGNIE D'HELICOPTERES

Air-Glacières	<a href="http://www.air-glacières.ch">www.air-glacières.ch</a>	Sion	+41 27 329 14 15
Alpine Aviation	<a href="http://www.alpine-aviation.ch">www.alpine-aviation.ch</a>	Sion	+41 27 322 95 32

#### 21.9. AEROPORTS

Genève	<a href="http://www.gva.ch">www.gva.ch</a>		+41 900 57 15 00
Sion	<a href="http://www.sionairport.ch">www.sionairport.ch</a>		+41 27 329 06 00

#### 21.10. LOCATION DE VOITURE

Europcar	<a href="http://www.europcar.ch">www.europcar.ch</a>	Montreux	+41 21 963 72 41
AM Location	<a href="http://www.am-location.ch">www.am-location.ch</a>	Aigle	+41 79 697 80 86
Garage Mistral	Av. Grandes Maresches 102	Martigny	+41 27 721 70 00
Tornay SA (bus)	Z.I. Iles-d'Epines	St-Maurice	+41 24 485 26 66

**Pour des tarifs préférentiels, veuillez indiquer la manifestation : Rallye du Chablais.**





#### 21.11. TAXI

AAA Taxi Bernard	Rue de la Chapelle 22F	Aigle	+41 79 759 95 45
Roko, Jo et Consorts	Ch. de Marjolin 41	Aigle	+41 24 466 67 67
Taxi Mehmet	Ch. De St-Triphon 4	Aigle	+41 79 240 58 57
Taxi Zorro	Rte d'Evian 100	Aigle	+41 79 466 76 76

#### 21.12. PHOTOCOPIES

Adapta Print	Rue du Coppex 1	Monthey	+41 24 565 30 00
Duplirex	Av. de la Gare 26	Monthey	+41 24 473 40 80
Amiguet & Martin	Pl. du Centenaire 3	Aigle	+41 24 468 68 69

#### 21.13. GARDIENNAGE

Securitas		Aigle	+41 24 466 71 33
-----------	--	-------	------------------

#### 21.14. AUTRES SERVICES

##### **Pneumatiques et pièces automobiles**

Melbo, pièces autos	Ch. des Marais 29	St-Maurice	+41 24 485 20 85
Autobur	Rte d'Evian 80	Aigle	+41 24 466 11 21

##### **Accessoires Compétition**

Frakaxessoires	Rue du Pré-Court 1	Muraz	+41 24 471 98 50
Ravasi Corse	Stand dans le parc d'assistance		+41 91 647 25 03

##### **Carrosseries**

De Lavey	Rte des Bains 8	Lavey	+41 24 485 24 33
De l'Odysée	Z.I. La Foge D	Clarens	+41 21 964 19 56
Joris	Rte de l'Industrie 11	Vouvry	+41 24 481 17 75
2000	Z.I. Pré-Loup 15	Collombey	+41 24 471 88 59



### Banques

BCVs	Place Centrale 6	Monthey	+41 848 765 765
Raiffeisen	Rue Margencel 7	Aigle	+41 24 493 50 00
BCV	Rue du Collège 2	Aigle	+41 844 228 228

### Change

Gare CFF	Place de la Gare 1	Aigle	+41 848 44 66 88
----------	--------------------	-------	------------------

### Agence de voyages

Hotelplan	Chemin sous le Grand-Pré 4	Aigle	+41 24 468 01 30
-----------	----------------------------	-------	------------------

### Restaurants

L'Entre-Deux	Rte des Iles 1	Monthey	+41 24 565 00 06
Le St-Christophe	Route de Lavey	Bex	+41 24 485 29 77
La Chataigneraie	Restaurant du Camping	Collonges	+41 27 767 17 07
La Treille	Rue du Rovra 6	Muraz	+41 24 472 47 25
Le Manoir	Chemin des Vergers 1	Vionnaz	+41 24 565 04 44
La Goutte d'eau	Av. des Glariers 3	Aigle	+41 24 466 16 15
Le Napoléon	La Balmaz	Evionnaz	+41 27 767 13 54
Chez Maître Ambroise	Zone Agricole	Vernayaz	+41 79 121 35 97

### Enothèques

Badouxthèque	Rte de Lausanne 28	Yverne	+41 24 467 00 40
Beltrami	Rte d'Aigle 39	Vionnaz	+41 27 744 31 71

### Hôtels

Les établissements accordant des tarifs préférentiels pour le rallye sont mentionnés sur : [www.rallyeduchablais.ch/equipages](http://www.rallyeduchablais.ch/equipages).

## 0. ANNEXE 1 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'accès aux spéciales est gratuit.

## 1. SECURITE / DRAPEAUX ROUGES

Si l'utilisation des drapeaux rouges virtuels et physiques s'avère nécessaire, la procédure suivante sera adoptée :

- Un drapeau rouge devra être disponible à chacun des points radio de l'épreuve spéciale (situés à des intervalles d'environ 5 km).
- Lors des reconnaissances, un panneau portant le symbole spécifié à l'Article 5.5.4.4 de [l'annexe H](#) devra se trouver à l'emplacement de chaque point radio. Ce panneau pourra être plus petit mais devra être clairement visible pour les équipages effectuant les reconnaissances afin qu'ils puissent noter son emplacement dans leurs carnets de notes.



- Lorsqu'un pilote passe devant un drapeau rouge déployé ou reçoit un drapeau rouge virtuel sur l'écran de la balise de sécurité, il doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de l'épreuve spéciale et suivre les instructions des commissaires de route ou des pilotes des voitures de sécurité qu'il rencontre. Les drapeaux seront déployés à tous les points radio précédant l'incident. Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.
- Aucun drapeau autre que le drapeau rouge ne pourra être déployé sur une épreuve spéciale.



## 2. SIGNES SOS / OK – SECURITE DES CONCURRENTS

- a) Chaque voiture concurrente devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins derrière la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Tout équipage n'observant pas cette règle pourra se voir infliger une pénalité sur décision des Commissaires Sportifs.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, ou d'une voiture s'arrêtant pour toute autre raison sur ou à côté d'une épreuve spéciale, de façon temporaire ou permanente, ce qui suit s'applique :

- Le bouton **OK** sur la console d'urgence doit être activé dans la minute.
  - Il est rappelé aux concurrents que des pénalités seront appliquées par les Commissaires Sportifs en vertu de l'Art. 53.3.3, si le bouton **OK** n'est pas appuyé après un arrêt dans une Epreuve Spéciale sans besoin d'assistance médicale.
- b) Le signe "**OK**" vert devra être clairement montré immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir. Si l'équipage quitte le véhicule, le signe "**OK**" devra être affiché de manière à être clairement visible de tous les concurrents suivants.
- c) Le triangle rouge réfléchissant devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible du même côté de la route que la voiture, à 50 mètres au moins derrière la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants, même si la voiture est hors de la route.
- d) Ce triangle doit être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.
- e) Les Road Books contiendront une page indiquant la procédure à suivre en cas d'accident, qui devrait comprendre les instructions en cas d'accident impliquant un membre du public.
- f) La procédure, recommandée, pour l'affichage des signes « SOS » ou « OK » par les concurrents ayant eu un accident est indiquée dans les règlements sportifs de la FIA 2025.
- g) Tout équipage abandonnant un rallye devra signaler son abandon aux Organisateurs au plus tôt, excepté en cas de force majeure. Tout équipage n'ayant pas signalé son abandon pourra se voir infliger une pénalité sur décision des Commissaires Sportifs.



### 3. INSTALLATION ET RESTITUTION DU SYSTEME DE SUIVI :

a) À partir de 2023, la FIA exige que tous les rallyes faisant partie d'un championnat ou d'un trophée de la FIA utilisent un système de suivi GPS conformément à la liste technique n° 98.

➤ **Objectif**

Informar les pilotes à l'avance afin d'éviter des interventions de secours et des amendes inutiles.

➤ **Système**

Pour le système VDS, les balises seront remplacées par des smartphones fournis par VDS. Le smartphone sera installé sur le tableau de bord, à portée de main du navigateur.



b) Les balises seront installées durant les contrôles techniques.

A la fin du rallye les balises seront retournées au dernier contrôle horaire (Podium d'arrivée).

En cas d'abandon, les concurrents doivent remettre la balise à la voiture balai en même temps que le carnet de contrôle ou être transmise à la Direction de course.

## 4. FONCTIONS

### 4.1. DRAPEAU ROUGE

Lorsque le directeur de course déploie un drapeau rouge sur une étape spéciale, l'écran du smartphone devient **rouge** et affiche **DRAPEAU ROUGE**.

Le navigateur doit immédiatement cliquer sur l'écran pour accuser réception de cette information. Immédiatement, le véhicule doit réduire sa vitesse et terminer l'étape spéciale sur la route, en tenant compte du fait que des véhicules d'urgence peuvent circuler sur l'étape spéciale et que le lieu de l'accident peut être encombré.

#### MESSAGES DU PC COURSE



Vous pouvez recevoir à tout moment des messages textes venant du PC de course.

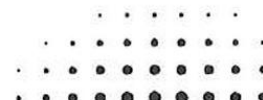
Vous **devez obligatoirement** confirmer la réception du message en appuyant sur «CONFIRMEZ».



#### APPEL DU PC COURSE



Le PC Course peut vous appeler s'il n'a pas de nouvelle de votre part alors que vous êtes à l'arrêt dans une ES.



### 4.2. ARRET DE LA VOITURE

Lorsqu'une voiture s'arrête dans une étape spéciale, le navigateur dispose d'une minute pour accuser réception du message.

1. **TOUCHE SOS** si l'équipage a besoin de soins médicaux ou de l'intervention des pompiers. Normalement, un deuxième écran s'affichera et il sera possible de demander une assistance médicale ou une intervention des pompiers
2. **TOUCHE OK** si la voiture s'est arrêtée dans une Spéciale et que l'équipage n'a pas besoin d'utiliser de matériel de secours.

**Attention, le navigateur doit cliquer sur le bouton OK dans la minute qui suit.**

### En cas d'arrêt en ES, équipage ok

### En cas d'arrêt en ES, avec demande de secours



Le déclenchement des boutons SOS Médical et Incendie entraîne automatiquement un appel du tracker vers le PC course.



Message envoyé

**IMPORTANT :** Si "Message Envoyé" n'apparaît pas dans la zone «message du PC Course» après avoir déclenché une alerte OK ou SOS, le message ne sera pas reçu par le PC Course. Si le message n'apparaît pas, redéclenchez l'alerte.

Si ce n'est pas le cas, une pénalité financière peut être fixée par les Commissaires Sportifs (actuellement entre 250 et 1000 €) après avoir interrogé l'équipage.

## 5. RÈGLES SUPPLÉMENTAIRES

Toutes ces informations seront incluses dans le règlement complémentaire, dans les articles traitant des accidents. Une annexe contenant les instructions d'utilisation et de montage, y compris l'alimentation USB, sera incluse dans le règlement complémentaire et sera remise aux équipages.

# TRACKING

## NOTICE D'INSTALLATION



### 1 INSTALLATION et FIXATION



Le Tracker Interactif doit être installé **OBLIGATOIREMENT** :



- ✓ à l'INTÉRIEUR de l'habitacle
- ✓ DEVANT et PARTIE HAUTE du véhicule
- ✓ et FIXÉ sur l'arceau avec un Rilsan.

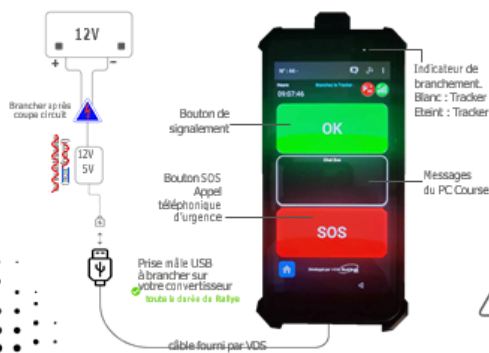
**INTERDICTION** de le positionner  
✗ sur le tunnel ✗ entre les sièges.



Il doit être facilement accessible au PILOTE et/ou COPILOTE pour appuyer sur l'écran du Tracker Interactif en cas d'urgence



### 2 BRANCHEMENT & MISE EN MARCHÉ



Le Tracker Interactif vous est remis déjà en marche aux vérifications administratives. Il doit être branché et doit **RESTER ALLUMÉ TOUTE LA DURÉE** du Rallye.

Branchez le Tracker Interactif directement à votre alimentation USB avec le câble fourni. Un voyant BLANC s'allume au branchement.



L'installation du Tracker Interactif dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle et du bon fonctionnement du boîtier. En aucun cas VDS Technology ne pourrait être tenu responsable d'une sortie de route d'un concurrent ou tout autre incident en cas de chute du Tracker Interactif dans la voiture de compétition.

### RESTITUTION

- À la fin du rallye restitution **OBLIGATOIRE** à l'entrée du parc fermé d'arrivée.
- En cas d'abandon : Retour au PC COURSE **UNIQUEMENT**

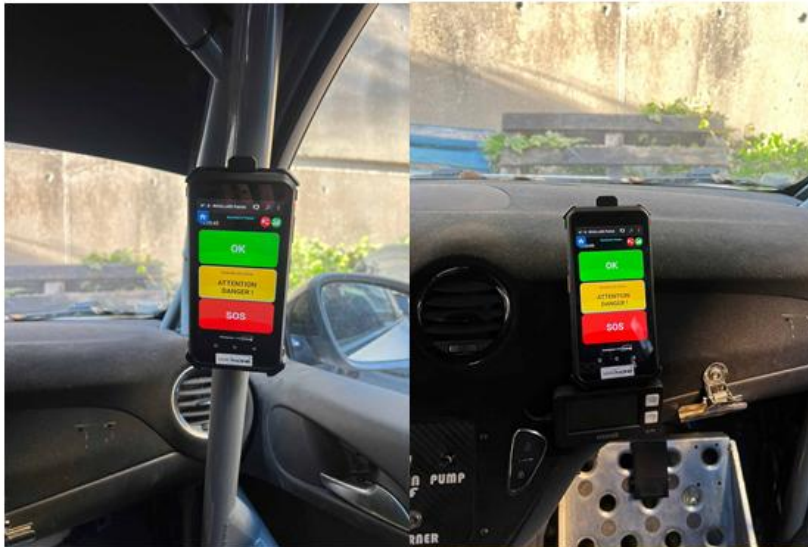


En cas exceptionnel et sous autorisation (tél. +33 7 68 88 27 57 - +33 6 95 64 61 76) le Tracker Interactif devra être renvoyé impérativement le lendemain du rallye. Par courrier à : [VDS\\_RACING](mailto:VDS_RACING) - 6 place du Comte Raymond VI 30650 Rochefort du Gard

IPMS VDS RACING - RCS LYON - 508 797 730 - Propriété intellectuelle VDS RACING - reproduction interdite - 2020©

# TRACKING

## NOTICE D'INSTALLATION



### ALIMENTATION

Un câble d'alimentation USB avec un transformateur de courant 12V (batterie) vers du 5V (Voltage standard de l'USB) doit être impérativement installé.

### Suggestions



Lien vers Amazon

[LIEN](#)



Lien vers GT2i

[LIEN](#)



VDS RACING - 6 place du Comte Raymond VI 30650 Rochefort du Gard